

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)*



Julie Belange

Signature du président (e)

Le 18 juin 2018
Adopté au CÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2017-2018.....	3
2. MOT DE PRÉSENTATION.....	4
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	5
4. MOT DU PRÉSIDENT (CONCLUSION).....	6
5. ANNEXE 1 TABLEAU DES DOSSIERS 2017-2018	7

BILAN 2017-2018

Conseil d'établissement

École internationale Saint-François-Xavier

L'année 2017-2018 a été celle de la belle poursuite de notre extraordinaire projet éducatif. De par la nature de ses orientations, il se veut un projet qui vise le développement complet de l'élève, de ses capacités de recherche, d'éveil à la curiosité et d'ouverture sur le monde.

Cette année reflète l'accomplissement puisque nous avons vécu notre deuxième évaluation de l'IB. Nous sommes particulièrement fiers du travail d'équipe que toute la communauté de l'École a su déployer afin d'accueillir nos deux visiteurs. En résumé, 16 éloges et 15 recommandations se sont retrouvés dans le rapport final et déjà, nos coordonnateurs PP se préparent à produire un plan d'action 2018-2022.

Nous poursuivons donc la belle aventure de notre projet éducatif qui arrime à la fois les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise et ceux du Programme primaire de l'IB. Un projet concerté de décisions éclairées par les parents et tous les membres du personnel qui nous motive au plus haut point.

Quelle fierté pour moi de construire avec une équipe centrée sur les besoins des élèves, des parents et qui répond par surcroît à toute la communauté scolaire.

Merci à toute l'équipe-école pour leur engagement envers notre beau programme international, un choix de chacun pour la progression continue de celui-ci!

Merci à tous les parents pour votre précieuse collaboration, implication envers vos enfants et votre école!

Merci aux membres du conseil d'établissement qui, rencontre après rencontre, travaillent de concert avec l'école en cohérence et en confiance.

Merci, Mme Bélanger, d'avoir à nouveau relevé le défi de la présidence avec votre vision éclairée et votre bonne humeur contagieuse!

Karine Bernier, directrice

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 6 assemblées régulières en 2017-2018 :

- Mercredi 11 octobre 2017
- Mercredi 29 novembre 2017
- Mercredi 7 février 2018
- Mercredi 18 avril 2018
- Mercredi 30 mai 2018
- Lundi 18 juin 2018

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement par élection, lors de l'assemblée générale des parents tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Madame Julie Bélanger, présidente
- Madame France Marquis, vice-présidente et représentante au comité de parents
- Madame Jovette Levasseur Rousseau, trésorière et substitut représentante au comité de parents
- Madame Emélie Randriamitsoa, secrétaire
- Monsieur Hubert Cotton
- Madame Elisabeth Lavoie

Personnel enseignant

- Madame Caroline Lévesque
- Madame Chantale Boucher
- Madame Chantal D'Amours

Personnel professionnel

- Madame Marie-Josée D'Amours

Personnel de soutien

- Monsieur Luc Bouchard

Personnel du service de garde

- Madame Diane Caron

Représentants de la communauté

- Monsieur Michel Lajoie

Commissaires

- Monsieur Yves Mercier

Direction d'école

- Madame Karine Bernier

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT / 2017-2018

CONCLUSION

Au nom du conseil d'établissement, j'aimerais remercier tout le personnel de l'École internationale Saint-François-Xavier pour tout le merveilleux travail accompli durant toute l'année 2017-2018. La fin d'une année où j'ai eu la chance de côtoyer encore une fois des gens et une équipe de travail qui ont à cœur la réussite et l'accomplissement de nos enfants.

Je suis contente d'avoir pu continuer, et ce avec toute notre belle équipe, de défendre la vision de notre école : ouverte sur le monde, de sa volonté à accomplir de belles choses et l'accueil de nouvelles familles. Sa capacité d'accueil qui continue d'exploser annonce la venue d'une nouvelle organisation du travail pour l'an prochain. Je suis persuadé que toute cette belle équipe réussira ce mandat avec brio.

Des idées géniales ont fait le bonheur des petits et des grands encore cette année. Les activités et sorties éducatives, les activités de fin d'année répondent toujours au grand besoin de découverte de nos jeunes. Ce qui fait une grande force dans notre école est le fait de rayonner dans notre communauté, nous sommes très impliqués. Moins de violence, des techniques d'apprentissages qui font leurs preuves et un service de garde qui déborde d'enfants et d'activités intéressantes. Également de belles reconnaissances durant la semaine des services de garde et également pour nos enseignants.

Ce présent rapport et cette dernière rencontre du conseil d'établissement marque une fin et en même un nouveau départ. Après avoir été présente une dizaine d'années comme parent ayant des enfants qui ont fréquenté cette école et ayant siégé pendant presque la moitié de cette période sur le conseil d'établissement, il est maintenant le temps de passer le flambeau à une nouvelle équipe. Ce que j'aurais envie de dire à vous tous qui travaillez et côtoyez nos enfants, aux parents et futurs parents, vous avez une école merveilleuse, impliquée, visant toujours vers une amélioration. Restez qui vous êtes : souriant, à l'écoute de nos enfants. Vous leur apportez beaucoup plus que vous ne pouvez vous l'imaginer. Plusieurs parmi vous êtes des modèles pour eux.

Continuez votre merveilleux travail, c'est un plaisir d'avoir pu travailler avec vous durant ces quelques années. Bonnes vacances et au plaisir de vous revoir.

Julie Bélanger, présidente du conseil d'établissement

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Information :	Mettre un tiers au courant de quelque chose, lui donner une information suffisante.
Consultation :	Informar une personne d'une décision à venir, lui donner un délai suffisant pour prendre connaissance du contexte de la décision et lui permettre de réagir verbalement (ou par écrit) à cette décision.
Approbation :	Donner son accord à l'acte fait par un tiers qui détient le pouvoir légal de le poser. Celui qui approuve un acte n'a pas le pouvoir de le modifier : en cas de désaccord avec cet acte, il doit retourner le dossier à la personne qui détient le pouvoir légal de le poser, sans pouvoir lui substituer sa propre décision ni imposer à cette personne qu'elle exerce son pouvoir selon certaines exigences.
Adoption :	Faire sienne la proposition faite par un tiers. Celui qui adopte a le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Reddition de compte :	Faire rapport d'un acte à un tiers en autorité.

PRINCIPALES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Être consulté sur l'acte d'établissement (40 LIP)
- ❖ Adopter le projet éducatif (74 LIP)
- ❖ Approuver le plan de réussite (75 LIP) et le Plan de lutte (75.1 LIP)
- ❖ Approuver les règles de conduite, les mesures de sécurité et les sanctions (76 LIP)
- ❖ Établir des principes d'encadrement et approuver la liste du « matériel scolaire » exigé des parents (77.1 LIP)
- ❖ Informer et rendre compte des services offerts par l'école (83 et 83.1 LIP)
- ❖ Approuver les sorties éducatives (87 LIP)
- ❖ Solliciter et recevoir des dons (94 LIP)
- ❖ Adopter le budget (95 LIP)

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.			
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ? 30 parents et 32 enfants ont participé à cette assemblée.	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme du déjeuner.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (facultatif) (Total) 1.3.1 Nombre de représentants des parents. 6 1.3.2 Nombre de représentants des enseignants. 3 1.3.3 Nombre de représentants du personnel de soutien. 2 1.3.4 Nombre de représentants du personnel professionnel. 1 1.3.5 Nombre de représentants de la communauté. 1 1.3.6 Nombre de représentants des élèves. Primaire 0		
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ? Des personnes ressources ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement : <input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais Commentaires :		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'année (art. 55) ? Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés. 2	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.1	Démissions chez les parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.6	Démissions chez les élèves.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?		
Cochez			
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais	
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais	
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais	

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6
2.3	<p>Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 11 octobre 2017 • Mercredi 29 novembre 2017 • Mercredi 7 février 2018 • Mercredi 18 avril 2018 • Mercredi 30 mai 2018 • Lundi 18 juin 2018 	
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5). – ne s'applique pas	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110). – au besoin	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :		
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Nous avons reçu les dons suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Grand Défi Pierre Lavoie 6400\$ (La majorité de ce montant est géré et utilisé pour le projet « Ski de fond » des écoles de la C.S. et le reste pour l'école) • Jeunes Optimistes 1200 \$ • Comité d'action et d'entraide 1000 \$ • Comité d'action et d'entraide (pour le paiement d'un camp de vacances pour 2 élèves) • Caisse Desjardins 1446,34 \$ • U.R.L.S. (unité régionale du loisir et du sport) 2000 \$ 	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1) .	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	